

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE  
REPUBLIC  
DU MALI  
AUPRES DES NATIONS UNIES



PERMANENT MISSION OF THE  
OF MALI  
TO THE UNITED NATIONS

## SIXIEME COMMISSION

SOIXANTE -DIX -SEPTIEME SESSION ORDINAIRE

' ( / ¶ \$ 6 6 ( 0 % / ( ( \* ( 1 ( 5 \$ / ( ' ( 6 1 \$ 7 , 2 1 6 8 1 , ( 6

Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur,  
Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies à  
O ¶ R F F D V L R Q intitulé « Mesures visant à  
éliminer le terrorisme international »

(New York, le 03 octobre 2022)

Monsieur le Président,

adresse les félicitations de la délégation malienne pour votre élection

Personne, ni aucun pays, -fut

nc une obligation commune  
de nous donner la main, de coordonner nos stratégies et nos actions afin  
d  
violent. La première étape de cette lutte collective que nous nous  
accordions sur une déf  
une compréhension commune du phénomène, gage du succès de cette  
lutte.

et son

appropriées aux causes profondes de la menace terroriste en tenant

- :
- du soutien aux mécanismes de dialogue religieux;
  - de la formation des leaders religieux;
  - de la valorisation des leviers traditionnels de stabilisation des communautés
  - humains;
  - du financement de projets à impacts directs au profit des

mesures sur le plan, institutionnel et réglementaire.

Sur le plan institutionnel, le Mali a mis en place des organismes de contrôle et de régulation dont:

- la Force spéciale anti-terroriste;
- le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
- la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF);
- fiables.

Dans le domaine règlementaire, le Mali a, conformément à ses

:

- la loi n° 08025 du 23 juillet 2008 portant répression du terrorisme au Mali ;
- la loi n° 008 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la loi n° 2014015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression

Aussi, convient-il de noter que la Loi portant code pénal est en vigueur et en cours de mise à jour, notamment pour renforcer le cadre existant.

Annexes

Je réaffirme

Je vous remercie de votre aimable attention.